

**6507/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 27 février 2019

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 27 février 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination de trois membres et de quatre suppléants  
du Comité des régions, proposés par la République de Croatie

E 13844





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 février 2019  
(OR. en)

6507/19

CDR 23

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République de Croatie

---

**DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination de trois membres et de quatre suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par la République de Croatie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement croate,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Deux sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> Snježana BUŽINEC et M. Predrag ŠTROMAR.
- (3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M<sup>me</sup> Jelena PAVIČIĆ VUKIČEVIĆ (*Councillor in the City of Zagreb Assembly*) avait été proposée.
- (4) Quatre sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> Josipa RIMAC, M<sup>me</sup> Viviana BENUSSI, M. Tulio DEMETLIKA et M. Ivan VUČIĆ.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

*Article premier*

Sont nommées au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

a) en tant que membres:

- M. Ivan GULAM, *Mayor of the Municipality of Pirovac*,
- M. Goran PAUK, *Prefect of Šibenik-Knin County*,
- M<sup>me</sup> Jelena PAVIČIĆ VUKIČEVIĆ, *Vice-Mayor of City of Zagreb* (changement de mandat),

et

b) en tant que suppléants:

- M<sup>me</sup> Antonija JOZIĆ, *Mayor of City of Pletemica*,
- M. Darko KOREN, *Prefect of Koprivnica-Križevci County*,
- M. Anteo MILOŠ, *Mayor of City of Novigrad*,
- M. Matija POSAVEC, *Prefect of Međimurje County*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le ...

*Par le Conseil*

*Le président*

---